

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, le **lundi 2 février 2004 à 19 h 30**, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : M^{mes} Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Maryse Chevalier, Ginette Cyr, Paola De Monte, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, André Contant, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Alain Portelance et Alain St-Jean, tous commissaires, ainsi que MM. Denis Claude Blais et Claude D'Amour, commissaires-parents.

Aussi présents : M^{me} Lise Lavoie-Gauthier, dir. gén., MM. Michel Gratton, dir. aff. corp. et comm., Richard Chaurest, dir. gén. adj., Jean-François Lachance, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Gilles Banville, dir. org. scol. et transport, Daniel Trempe, dir. ress. fin. et Philippe Lalande, dir. adj. ress. mat., Ugo Leporé, dir. NES-Ste-Marthe, Michel Laliberté, dir. adj. DACC, Mme Stella Duval, aviseure légale.

M. Normand Lemay, commissaire, a prévenu de son absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de M^{me} Paule Fortier.

Mme la présidente invite les personnes présentes à un moment de recueillement.

Il est 19 h 40.

PROCÈS-VERBAL

Résolution no CC-040202-1755

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADOPTER le procès-verbal du 27 janvier 2004 avec les corrections suivantes :

- p. 990, corriger le nom de « Mario Leroux » en celui de « Cléroux »;
- p. 999, résolution no CC-040127-1750, ajouter un troisième *ATTENDU* ainsi libellé : « *ATTENDU que la Commission scolaire est toujours en attente d'une réponse favorable à sa demande d'agrandissement de l'école secondaire du Harfang (300 places élèves)* »;
- p. 1000, résolution no CC-040127-1752, ajouter à la fin du texte actuel les mots : « , *jusqu'à concurrence d'un maximum de 3 groupes* »;

p. 1001, remplacer les mots « Résolution no CC-040127-1754 » par « *Proposition* »;

p.1002 :

- modifier le nom de « M. Alain Contant » pour celui de « *M. André Contant* »;
- modifier le numéro de résolution CC-040127-1755 pour celui de « *CC-040127-1754* »;
- rayer la phrase avant la levée de la séance « Mme Maryse Chevalier reprend son siège à 0 h 10. » ;
- rayer au point Levée de la séance, les mots « *et l'étude de la proposition de M. Alain Contant est reportée.* ».

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

M. François Paquet, président du comité de parents, émet certains commentaires sur le rôle des commissaires et sur le déroulement de la dernière séance du conseil des commissaires.

Mme Francine Bonneau, du comité consultatif ÉHDAA, rappelle aux commissaires que le comité attend toujours des réponses aux questions soulevées lors de la période de questions du public, tenue le 19 janvier dernier.

ORDRE DU JOUR

Résolution no CC-040202-1756

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que présenté, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 6.1 Construction d'une nouvelle école primaire à Lorraine
- retour sur la résolution no CC-031125-1703;
- 6.2 Construction d'une nouvelle école primaire à Lorraine;
- adjudication d'un nouveau contrat;
- 7.1 Budget révisé 2003-2004;
8. Nom de la nouvelle école secondaire de Ste-Marthe-sur-le-Lac;
- 9.1.1 Modifications aux aires de desserte;
- 9.1.2 Plan triennal de répartition et de destinations des immeubles;
- 9.1.3 Liste des écoles et actes d'établissement;
- 9.1.4 Liste des services dispensés dans les établissements et planification d'utilisation des locaux réservés aux ÉHDAA;
- 9.2 Révision de la politique sur l'inscription des élèves : Adoption suite à la consultation;
10. Recommandations du comité d'étude des demandes de révision (huis clos);
11. Recommandation d'une candidature au conseil d'administration du collège Lionel-Groulx;
12. Jeux du Québec Été-2007;

Adopté

**CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À LORRAINE
- RETOUR SUR LA RÉOLUTION NO CC-031125-1703**

Résolution no CC-040202-1757

ATTENDU l'autorisation reçue du ministre de l'Éducation, en date du 6 mars 2003, de construire une école primaire à Lorraine;

ATTENDU que suite à l'appel d'offres public pour le choix de l'entrepreneur général, un contrat a été adjugé à Candev Construction Inc., pour la somme de 3 988 000 \$, toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme (résolution no CC-031125-1703);

ATTENDU que ledit soumissionnaire s'est avéré incapable de rencontrer l'une des exigences prévues au devis, à savoir fournir le cautionnement d'exécution et le cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services;

ATTENDU qu'en conséquence, le contrat ne peut être signé;

Il est proposé par M. Alain Portelance

DE RESCINDER la résolution no CC-031125-1703 à toutes fins que de droit.

Adopté

**CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À LORRAINE -
ADJUDICATION D'UN NOUVEAU CONTRAT**

Résolution no CC-040202-1758

ATTENDU l'autorisation reçue du ministre de l'Éducation, en date du 6 mars 2003, de construire une école primaire à Lorraine;

ATTENDU l'appel d'offres public pour le choix de l'entrepreneur général;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire, Candev Construction Inc., s'est avéré incapable de rencontrer l'une des exigences prévues au devis à savoir fournir le cautionnement d'exécution et le cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services;

ATTENDU que le deuxième plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Consortium M.R. Canada Ltée, accepte de maintenir son prix et toutes les conditions de sa soumission;

Il est proposé par Mme Jeanne d'Arc Duval Paquette

D'ADJUGER le contrat de construction de la nouvelle école primaire au 65, boulevard de Chambord à Lorraine à l'entrepreneur général Consortium M.R. Canada Ltée, pour la somme de 4 067 000 \$, toutes taxes incluses;

D'AUTORISER la présidente et la directrice générale à signer ledit contrat.

Adopté

BUDGET RÉVISÉ 2003-2004

Résolution no CC-040202-1759

ATTENDU que le budget initial de la commission scolaire est équilibré;

ATTENDU les résultats constatés au rapport financier de l'année 2002-2003;

ATTENDU la révision financière des secteurs d'activité de la commission scolaire pour l'année scolaire 2003-2004;

ATTENDU les orientations budgétaires de la commission scolaire;

ATTENDU la recommandation de la Commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Marinella De Oliveira

QUE les hypothèses énoncées aux faits saillants du budget révisé 2003-2004 soient retenues;

QUE les revenus et dépenses inscrits au document intitulé « Le budget révisé 2003-2004 », qui prévoit un budget équilibré au 30 juin 2004, soient adoptés;

QUE ce document soit versé au répertoire des présentes sous la cote 301.

Adopté

CARREFOUR DES SERVICES AUX ENTREPRISES

Résolution no CC-040202-1760

ATTENDU le déficit observé au Carrefour des services aux entreprises (CSE) depuis plusieurs années;

ATTENDU que des services de ce type doivent s'autofinancer;

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

DE MANDATER la direction générale pour s'assurer de l'atteinte de l'équilibre budgétaire du Carrefour des services aux entreprises et de soumettre au conseil des commissaires un plan triennal sur l'atteinte de l'équilibre budgétaire et la résorption du déficit accumulé.

Pour (24) : M^{mes} Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Maryse Chevalier, Ginette Cyr, Paola De Monte, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, André Contant, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Alain Portelance et Alain St-Jean

Contre (0)

Abstention (0)

Adopté

NOM DE LA NOUVELLE ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Résolution no CC-040202-1761

ATTENDU la construction d'une nouvelle école secondaire à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

ATTENDU la démarche à suivre pour le choix du nom de l'école;

ATTENDU les critères retenus;

ATTENDU la recommandation du conseil d'établissement;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE DÉSIGNER sous le nom de « École secondaire Liberté-Jeunesse » la nouvelle école secondaire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Adopté

SUSPENDRE LA SÉANCE

Résolution no CC-040202-1762

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

DE SUSPENDRE la séance pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h 20.

REPRISE DE LA SÉANCE

Résolution no CC-040202-1763

Il est proposé par Mme Sandra East

DE REPRENDRE les délibérations à huis clos.

Adopté

Il est 21 h 45.

SUSPENDRE LA SÉANCE

Résolution no CC-040202-1764

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE SUSPENDRE la séance pour 10 minutes.

Adopté

Il est 22 h 50.

REPRISE DE LA SÉANCE

Résolution no CC-040202-1765

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 23 h 00.

AIRE DE DESSERTE DES PROGRAMMES INTENSIFS D'ANGLAIS – SECTEUR B

Proposition

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux ÉHDAA, des associations et des syndicats et la CCG sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2004–2005 »;

ATTENDU la recommandation de la Commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER les modifications aux aires de desserte 2004-2005 des programmes intensifs d'anglais – Secteur B telles que déposées en date du 27 janvier 2004, à savoir d'offrir à la clientèle des écoles du secteur B pour l'année 2004-2005 uniquement, le programme intensif d'anglais à 6 groupes d'élèves de 6^e année dans les locaux vacants rattachés à l'école Cœur à Cœur, l'Alternative, afin d'assurer une transition favorisant l'émergence des programmes intensifs d'anglais dans ces écoles.

AMENDEMENT

Proposition

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

D'AMENDER la proposition de Mme Josée Bastien en ajoutant, au début du texte, les mots : « *DE MAINTENIR* fermée l'école Jacques-Labrie et exceptionnellement de »

Pour (11) : Ginette Cyr, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Benoit Gagnon, Jocelyn Gardner, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Alain Portelance, Johanne Roy et Alain St-Jean;

Contre (12) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, André Contant, Paola De Monte, Sandra East, Paule Fortier, Claude Girard, Lise Landry, Rita-Thérèse Poisson et Guylaine Richer;

Abstention (1) : Maryse Chevalier.

Rejeté

La Présidente appelle le vote sur la proposition non amendée de Mme Josée Bastien.

Pour (0)

Contre (17) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, André Contant, Paola De Monte, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Lise Landry, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Guylaine Richer et Johanne Roy,

Abstention (7) : Maryse Chevalier, Ginette Cyr, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Jocelyn Gardner, Alain Portelance et Alain St-Jean

Rejeté

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution no CC-040202-1766

Il est proposé par M. Claude Girard

DE PROLONGER la séance pour traiter des sujets, jusqu'au point no 10.

Adopté

Il est 0 h 00.

PROGRAMMES INTENSIFS D'ANGLAIS – SECTEUR B

Proposition

ATTENDU le jugement de la Cour d'appel dans l'affaire Copps c. Commission scolaire de Montréal;

ATTENDU la décision prise l'an dernier dans le cadre d'organisation scolaire 2003-2004;

ATTENDU le projet de cadre d'organisation scolaire 2004-2005 soumis en consultation;

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

D'ADOPTER la position soumise en consultation, soit la fermeture de l'école Jacques-Labrie et la mise en place de projets d'anglais intensifs dans les écoles du secteur B;

DE DESSERVIR dans les locaux actuels de l'école Jacques-Labrie des élèves de l'école secondaire des Patriotes;

REFUS DE LA PROPOSITION

La Présidente juge non recevable la proposition de Mme Lyne Deschamps, puisque le conseil des commissaires en a disposé à sa séance du 27 janvier dernier.

APPEL DE LA DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Mme Jeanne d'Arc Duval Paquette en appelle de la décision de la Présidente, estimant que des éléments nouveaux justifient un nouveau débat sur sa proposition.

Le vote est demandé sur la décision de la Présidente.

Pour (13) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, Maryse Chevalier, André Contant, Paola De Monte, Sandra East, Paule Fortier, Claude Girard, Lise Landry, Rita-Thérèse Poisson et Guylaine Richer,

Contre (11) : Ginette Cyr, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Alain Portelance, Johanne Roy et Alain St-Jean.

Abstention (0)

La décision de la Présidente est donc maintenue.

DISSIDENCE

Il est demandé par Mmes Ginette Cyr, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Thérèse Lessard, MM. Jocelyn Gardner, Alain Portelance, Johanne Roy et Alain St-Jean d'inscrire leur dissidence.

ÉCOLE JACQUES-LABRIE

Proposition

CONSIDÉRANT les interventions continues des derniers mois et sachant que d'autres solutions peuvent être apportées pour solutionner le problème de surpopulation temporaire de l'école secondaire des Patriotes;

Il est proposé par M. André Contant

DE MAINTENIR la mise sur pied de projets de programmes intensifs d'anglais dans les écoles de quartier;

DE MAINTENIR le programme intensif d'anglais de l'école Jacques-Labrie dans sa forme et lieu actuels;

DE MANDATER la direction générale de mettre au point, en collaboration avec l'équipe école Jacques-Labrie, un projet pilote (de programme intensif d'anglais) plus en accord avec la réforme éducative;

DÉPÔT

Proposition

Il est proposé par M. Alain Portelance

DE DÉPOSER la proposition de M. André Contant

Pour (11) : Ginette Cyr, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Alain Portelance, Johanne Roy et Alain St-Jean.

Contre (13) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, Maryse Chevalier, André Contant, Paola De Monte, Sandra East, Paule Fortier, Claude Girard,. Lise Landry, Rita-Thérèse Poisson et Guylaine Richer,

Abstention (0)

Rejeté

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution no CC-040202-1767

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

DE POURSUIVRE la séance pour quelques minutes

Adopté

Il est 0 h 35

HUIS CLOS

Résolution no CC-040202-1768

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 0 h 35.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution no CC-040202-1769

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 1 h 50.

ÉCOLE JACQUES-LABRIE — RETRAIT DE LA PROPOSITION

Avec l'assentiment du conseil des commissaires, M. André Contant retire sa proposition relative à l'école Jacques-Labrie, étant donné qu'un comité plénier sera tenu sur le sujet, le lundi 9 février 2004.

AIRE DE DESSERTE DE L'ÉCOLE CŒUR À CŒUR, L'ALTERNATIVE

Proposition

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux ÉHDAA, des associations et des syndicats sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2004–2005 »;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la Commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER les modifications à l'aire de desserte 2004-2005 de l'école Cœur à cœur, l'Alternative telle que déposée en date du 27 janvier 2004, à savoir que l'école Cœur à Cœur accueille des groupes d'élèves additionnels au volet alternatif, jusqu'à concurrence du nombre de locaux disponibles.

PREMIER AMENDEMENT

Proposition

Il est recommandé par M. Daniel B. Bisson

D'AMENDER la proposition de Mme Josée Bastien en remplaçant le texte par le suivant : « d'offrir la possibilité que l'école Cœur à Cœur puisse accueillir des groupes d'élèves additionnels au volet alternatif, tout en respectant la capacité d'accueil, de façon à gérer cette croissance efficacement, soutenue par un support logistique approprié et ce, sans compromettre la philosophie sur laquelle repose le programme du volet alternatif sous sa forme actuelle, conformément à la mission éducative de cet établissement. »

REFUS DE LA PROPOSITION

La Présidente refuse la proposition d'amendement de M. Daniel B. Bisson, car celui-ci a pour effet de modifier le sens de la proposition principale.

DEUXIÈME AMENDEMENT

Résolution no CC-040202-1770

Il est recommandé par M. Daniel B. Bisson

D'AMENDER la proposition de Mme Josée Bastien en remplaçant le texte par le suivant : « que l'école Cœur à Cœur accueille des groupes d'élèves additionnels au volet alternatif, tout en respectant la capacité d'accueil, de façon à gérer cette croissance efficacement, soutenue par un support logistique approprié et ce, sans compromettre la philosophie sur laquelle repose le programme du volet alternatif sous sa forme actuelle, conformément à la mission éducative de cet établissement. »

Adopté

La Présidente appelle le vote sur la proposition amendée de Mme Josée Bastien laquelle se lit maintenant comme suit :

AIRE DE DESSERTE DE L'ÉCOLE CŒUR À CŒUR, L'ALTERNATIVE

Résolution no CC-040202-1771

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux ÉHDAA, des associations et des syndicats sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2004–2005 »;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la Commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

QUE l'école Cœur à Cœur accueille des groupes d'élèves additionnels au volet alternatif, tout en respectant la capacité d'accueil, de façon à gérer cette croissance efficacement, soutenue par un support logistique approprié et ce, sans compromettre la philosophie sur laquelle repose le programme du volet alternatif sous sa forme actuelle, conformément à la mission éducative de cet établissement.

Pour (23) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, Maryse Chevalier, André Contant, Ginette Cyr, Paola De Monte, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Lise Landry, Rita-Thérèse Poisson, Alain Portelance, Guylaine Richer, Johanne Roy et Alain St-Jean.

Contre (1) : Claude Girard

Abstention (0)

Adopté

AIRES DE DESSERTE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE D'OKA, ÉCOLE SECONDAIRE LIBERTÉ-JEUNESSE, POLYVALENTE DEUX-MONTAGNES ET ÉCOLE SECONDAIRE DES PATRIOTES

Résolution no CC-040202-1772

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux ÉHDAA, des associations et des syndicats sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2004–2005 »;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la Commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER les modifications aux aires de desserte 2004-2005 de l'école secondaire d'Oka, de l'École secondaire Liberté-Jeunesse, de la Polyvalente Deux-Montagnes et de l'école secondaire des Patriotes telles que déposées en date du 27 janvier 2004, à savoir :

- *DE TRANSFÉRER* vers la Polyvalente Deux-Montagnes, 1 à 2 groupes de l'école secondaire des Patriotes et 1 à 2 groupes de l'école secondaire d'Oka;
- *DE RATTACHER* toute l'aire de desserte de l'école Emmanuel-Chénard à la l'École secondaire Liberté-Jeunesse;

étant entendu que la direction de l'établissement identifiera les élèves

transférés à la Polyvalente Deux-Montagnes, en concertation avec le conseil d'établissement.

Adopté

AIRES DE DESSERTE

Résolution no CC-040202-1773

ATTENDU que chaque établissement dessert les élèves de son aire de desserte;

ATTENDU qu'en vertu de la politique relative à l'admission, à l'inscription et la répartition des élèves dans nos établissements, l'élève s'inscrit à l'école de son aire de desserte;

ATTENDU qu'il y a lieu pour 2004-2005, de modifier l'aire de desserte de certains établissements;

ATTENDU que l'aire de desserte d'un grand nombre d'établissement peut demeurer telle quelle;

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

DE RECONDUIRE les aires de desserte des établissements de la CSSMI, avec les modifications apportées en vertu des résolutions suivantes :

- CC-040127-1743 à CC-040127-1753;
- CC-040202-1771 et CC-040202-1772;

À l'exception de celles de l'école Jacques-Labrie et de l'école secondaire des Patriotes, pour lesquelles des décisions seront prises ultérieurement.

Adopté

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES

Résolution no CC-040202-1774

ATTENDU que la Commission scolaire doit, en vertu de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, adopter à chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles et que ce plan doit être transmis à chaque municipalité régionale de comté ou communauté urbaine dont tout ou partie du territoire recoupe celui de la Commission scolaire;

ATTENDU la consultation tenue auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres, du comité de parents, du comité consultatif sur les services aux ÉHDAA, des associations et des syndicats, sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2004-2005 »;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la Commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

D'ADOPTER le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2004-2007 tel que déposé en date du 27 janvier 2004, à l'exception de l'école Jacques-Labrie.

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 302.

Adopté

LISTE DES ÉCOLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT

Résolution no CC-040202-1775

ATTENDU qu'en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique, l'école est établie par la commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 211 de cette même loi, la commission scolaire détermine, compte tenu du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

ATTENDU la consultation tenue auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux ÉHDAA, des associations et des syndicats sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2004-2005 »;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la Commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER la liste des écoles et actes d'établissement 2004-2005 telle que déposée en créant, retirant ou modifiant les actes d'établissement suivants :

- N° 18 — École Cœur à cœur, l'Alternative :
modification de l'acte d'établissement;
- No 38 — École de Fontainebleau :
modification de l'acte d'établissement;
- No 40 — École de la Renaissance :
modification de l'acte d'établissement;
- No 44 — École Notre-Dame-de-l'Assomption :
modification de l'acte d'établissement;
- No 54 — Nouvelle école primaire de Lorraine :
création de l'acte d'établissement;
- No 62 — Polyvalente Deux-Montagnes :
modification de l'acte d'établissement;
- No 67 — École secondaire Lucille-Teasdale :
modification de l'acte d'établissement.
- No 68 — Nouvelle école secondaire de Blainville :
création de l'acte d'établissement

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 303.

Adopté

LISTE DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET PLANIFICATION D'UTILISATION DES LOCAUX RÉSERVÉS AUX ÉHDAA

Résolution no CC-040202-1776

ATTENDU qu'en vertu de l'article 236 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école;

ATTENDU la consultation tenue auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services au ÉHDAA, des associations et des syndicats sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2004-2005 »;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la Commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

D'ADOPTER la liste des services éducatifs dispensés dans les établissements en 2004-2005, telle que déposée en date du 27 janvier 2004, à l'exception de l'école Jacques-Labrie.

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 304.

Adopté

POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS NOS ÉTABLISSEMENTS

Résolution no CC-040202-1777

ATTENDU qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire détermine les critères d'inscription des élèves;

ATTENDU que les critères d'inscription doivent être adoptés et mis en vigueur au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves et que copie doit en être transmise dans le même délai à chaque conseil d'établissement;

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents et du comité consultatif des services aux ÉHDAA sur la modification de l'énoncé de l'article 11 de la politique;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion et du bureau de la direction générale;

Il est proposé par Mme Jeanne d'Arc Duval Paquette

D'ADOPTER la modification à la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements telle que déposée en date du 27 janvier 2004, laquelle comporte la modification suivante à l'article 11 :

Demande d'exception à la présente politique :

Avec l'aide de la direction d'école, les parents peuvent faire une demande d'exception. Cette requête est accordée de façon exceptionnelle par la direction générale adjointe du secteur concerné, qui utilisera son pouvoir de dérogation à la politique et fera rapport annuellement au conseil des commissaires;

DE VERSER la politique amendée au répertoire des présentes sous la cote 305.

Adopté

REPRÉSENTATION DE LA CSSMI AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE LIONEL-GROULX

Résolution no CC-040202-1778

ATTENDU que le poste de représentant des commissions scolaires au Conseil d'administration du Collège Lionel-Groulx est maintenant vacant, suite à la démission de Mme Normande Lemieux;

ATTENDU que le plan d'action de la CSSMI met l'accent sur un objectif important, qui est d'assurer un passage harmonieux entre les divers ordres d'enseignement, dont celui du secondaire vers le collégial;

ATTENDU que le milieu collégial est un partenaire privilégié pour la réalisation de cet objectif et que cette collaboration est souhaitée de part et d'autre;

ATTENDU que cette collaboration doit se poursuivre et s'accroître, pour assurer le développement de nouveaux programmes harmonisés et que la fusion de nos expertises pour proposer des offres de services en continuité et diversifiées permettra de fidéliser la clientèle et d'augmenter la persévérance scolaire;

ATTENDU qu'en vertu des règles en vigueur, au moins deux candidatures doivent être soumises au ministre;

Il est proposé par M. Claude Girard

DE RECOMMANDER au ministre de l'Éducation les candidatures suivantes pour le poste de représentant de la CSSMI au Conseil d'administration du Collège Lionel-Groulx :

- Mme Sandra East;
- MM. Benoît Gagnon et Richard Chaurest

Adopté

JEUX DU QUÉBEC – ÉTÉ 2007

Résolution no CC-040202-1779

ATTENDU que les villes de Boisbriand et de Sainte-Thérèse préparent une mise en candidature conjointe pour l'obtention de la finale provinciale des Jeux du Québec – Été 2007;

ATTENDU que les deux villes souhaitent obtenir la collaboration de la Commission scolaire Seigneurie-des-Mille-Iles pour l'organisation de cette activité d'envergure;

ATTENDU les nombreuses collaborations de la CSSMI avec les villes et les municipalités de son territoire relativement à la fourniture de services à des fins pédagogiques, culturelles, sociales, sportives, scientifiques ou communautaires;

ATTENDU qu'il y a lieu d'analyser les enjeux d'une telle participation et de préciser les modalités de collaboration de la CSSMI à l'organisation de la finale provinciale des Jeux du Québec – Été 2007;

Il est proposé par M. Alain St-Jean

DE DÉSIGNER Mme Lyne Deschamps à titre de représentante du conseil des commissaires au comité mis sur pied par la direction générale dans le but de préciser les modalités de collaboration de la CSSMI à l'organisation de la finale provinciale des Jeux du Québec – Été 2007.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution no CC-040202-1780

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 3 h 10.

REPRISE DE LA SÉANCE

Résolution no CC-040202-1781

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté.

Il est 3 h 25.

RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION

Résolution no CC-040202-1782

ATTENDU la demande de révision présentée par les parents de (*nom*), suite à la décision de la direction de l'École secondaire Liberté-Jeunesse de revoir l'accompagnement individuel offert à ce dernier ;

ATTENDU que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement la mère de l'élève, la direction de l'école, et le directeur général adjoint du secteur ;

ATTENDU que les témoignages et les documents présentés au comité révèlent des difficultés d'apprentissages de l'élève, particulièrement au niveau de la lecture ;

ATTENDU que la décision de l'École secondaire Liberté-Jeunesse repose sur une évaluation des besoins de l'élève et de son âge et que les mesures prises sont porteuses de réussite ;

ATTENDU que les services identifiés par l'école pour l'élève sont ceux qui, après analyse, correspondent le mieux aux besoins de l'élève ;

ATTENDU la grande collaboration de l'équipe formée des enseignants, des intervenants et de la direction dans la mise en œuvre du plan d'intervention auprès de l'élève ;

ATTENDU que l'élève bénéficie d'un nombre adéquat d'heures d'accompagnement et de soutien;

ATTENDU qu'il est nécessaire de poursuivre dans le même sens, avec un soutien professionnel approprié ;

ATTENDU l'engagement de la direction de l'école à bonifier le plan d'intervention auprès de l'élève, en vue de développer davantage ses habiletés de lecture ;

ATTENDU la recommandation du Comité d'étude des demandes de révision ;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

DE MAINTENIR la décision de la direction de l'École secondaire Liberté-Jeunesse concernant l'accompagnement offert à l'élève (*nom*), étant entendu que celle-ci s'engage à bonifier le plan d'intervention auprès de ce dernier en vue de développer davantage ses habiletés de lecture ;

DE PRENDRE ACTE de la décision de l'École secondaire Liberté-Jeunesse de bonifier le plan d'intervention auprès de l'élève afin d'améliorer ses apprentissages académiques et contrer ses difficultés de lecture.

D'AVISER en conséquence les parents de l'élève, la direction de l'école et la direction générale adjointe du secteur concerné.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no CC-040202-1783

Il est proposé par Mme Sandra East

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 3 h 40.

Paule Fortier, présidente

Michel Gratton, secrétaire général